## MAIRIE DE PARIS



## **UN LITIGE AVEC UN SERVICE DE LA VILLE?**

- Vous vous estimez lésé-e
- On ne vous répond pas
- Une mesure parait injuste



Le MÉDIATEUR de la Ville de Paris

t à votre écoute



## COMMENT CONTACTER LE MÉDIATEUR DE LA VILLE DE PARIS ?

- Par courrier: 1, place Baudoyer 75004 Paris
- Parinternet: www.mediation.paris.fr
- En s'adressant aux Mairies d'arrondissement, aux Points d'accès au droit et aux Maisons de Justice et du Droit